

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 705

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

Après l'alinéa 51, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au 1° de l'article L. 242-10, les mots : « deuxième alinéa » sont remplacés par la référence : « 1° du III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.